



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8667<sup>e</sup>** séance

Lundi 18 novembre 2019, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

<i>Président :</i>	M. Allen . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
	Allemagne . . . . .	M. Schulz
	Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Barkin
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. Michon
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Indonésie . . . . .	M. Syihab
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Ugarelli
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger

## Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

19-37072 (F)



Document adapté

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Libye**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Mohamed Siala, Ministre des affaires étrangères de l'État de Libye.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et M<sup>me</sup> Rida Al Tubuly, cofondatrice et Directrice de Together We Build It.

M. Salamé participe à cette séance par visioconférence depuis Tunis.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Salamé.

**M. Salamé** (*parle en anglais*) : Sept mois et demi après le début de l'offensive en Libye, et compte tenu de la récente escalade dangereuse des hostilités à Tripoli et dans ses alentours, la course contre la montre est encore plus serrée en vue de parvenir à une solution pacifique qui épargnerait de nombreuses vies. Je vais mettre le Conseil au fait de l'évolution de la situation en matière de sécurité avant de passer aux événements politiques.

Je suis contrarié et triste d'annoncer qu'aujourd'hui s'est produit un nouvel incident qui a fait de nombreuses victimes. Une usine de biscuits a été touchée par une frappe aérienne dans le quartier de Wadi Rabih, à Tripoli, selon les premières informations. Le bilan provisoire de cette attaque est de 10 morts et plus de 35 blessés. Il semble que la majorité des victimes étaient des migrants, mais au moins deux d'entre elles étaient libyennes. Que cette attaque ait visé délibérément l'usine ou qu'il se soit agi d'une attaque aveugle, elle pourrait constituer un crime de guerre. Nous sommes en train de vérifier les faits et nous tiendrons le Conseil dûment informé.

Au-delà de la tragédie qui s'est produite aujourd'hui, les lignes de front au sud de Tripoli sont extrêmement fluides. Les dangers et les conséquences directes de l'ingérence étrangère sont de plus en plus visibles. Pour pallier le manque d'effectifs, un nombre croissant de mercenaires et de combattants d'entreprises militaires privées étrangères sont recrutés. L'arrivée de ces combattants expérimentés a naturellement provoqué une intensification de la violence. Je suis profondément préoccupé par l'expansion des tirs d'artillerie vers le nord de la ville. Le nombre de civils tués et blessés a augmenté au cours des derniers jours et de nombreuses familles quittent les zones touchées par les bombardements. Une nouvelle escalade des combats terrestres dans ces zones densément peuplées aurait des conséquences humanitaires désastreuses.

L'utilisation de la puissance aérienne et de la technologie de précision est devenue un trait dominant d'un conflit qui est autrement de faible intensité. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) estime que le nombre total de d'attaques de drones menées à l'appui des forces de l'Armée nationale libyenne (ANL) depuis le début du conflit dépasse largement les 800. Le nombre total d'attaques de drones menées à l'appui du Gouvernement d'entente nationale est quant à lui estimé à environ 240. Selon notre analyse, l'infrastructure et les opérations des drones sont facilitées par des parties extérieures au conflit. Il y a eu plusieurs cas de frappes aériennes à guidage de précision effectuées par des aéronefs non identifiés entre septembre et novembre. En outre, le recours croissant à des bombes non télé-guidées pour les frappes aériennes des forces de l'ALN dans des zones peuplées de Tripoli est à l'origine d'une augmentation du nombre de victimes civiles.

La violence est encouragée par les réserves considérables d'armes accumulées sous Kadhafi, ainsi que par le fait que du matériel de guerre continue d'être acheminé dans le pays, en violation de l'embargo sur les armes. Des rapports indiquent que les articles importés en Libye vont des pièces de rechange pour avions de chasse à des chars, en passant par des munitions et des missiles à guidage de précision pour soutenir les divers groupes impliqués dans les combats.

L'aéroport de Mitiga est toujours fermé. Il y a plus de deux mois et demi que ce point de transit clef pour la population civile de Tripoli et de l'ouest de la Libye a dû fermer en raison des bombardements et des frappes aériennes aveugles. L'aéroport de Misrata, un petit complexe à la fois civil et militaire situé à 250 kilomètres

à l'est de Tripoli, est maintenant le seul point de sortie pour les Libyens de l'ouest du pays – où vit la majorité de la population – qui veulent se rendre à l'étranger par voie aérienne. L'aéroport de Misrata a lui aussi été visé à pas moins de 11 reprises par des frappes aériennes à guidage de précision depuis début septembre.

L'aéroport de Mitiga, à Tripoli, doit rouvrir dès que possible. En collaboration avec les Ministres de l'intérieur et des transports du Gouvernement d'entente nationale, je travaille actuellement à un certain nombre de mesures concrètes à cette fin, avec notamment l'établissement d'une délimitation claire entre la partie civile et la partie militaire de l'aéroport, ainsi que l'ouverture d'un terminal réservé à l'ONU.

Je suis déterminé à mettre fin à ce conflit déstabilisateur. Mes collègues de la MANUL et moi-même sommes pleinement engagés et travaillons sans relâche avec les Libyens et les partenaires internationaux pour préparer les deuxième et troisième phases de l'initiative que j'ai annoncée le 29 juillet (voir S/PV.8588). Je remercie le Gouvernement allemand du travail qu'il accomplit pour préparer un sommet international. Trois réunions rassemblant des hauts fonctionnaires ont déjà eu lieu, et une quatrième, cruciale, se tiendra le mercredi 20 novembre. Lors de leur dernière discussion le 21 octobre, les participants se sont mis d'accord sur un projet de communiqué qui présente six groupes d'activités nécessaires pour mettre fin au conflit en Libye, à savoir, la nécessité de revenir au processus politique dirigé par les Libyens et aux réformes économiques y afférentes; un cessez-le-feu; l'application de l'embargo sur les armes et de la réforme du secteur de la sécurité; et la protection du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est essentiel de placer l'application de l'embargo sur les armes au cœur des engagements internationaux de manière concrète et de sorte à envoyer un message au peuple libyen.

La MANUL s'est employée à donner corps à l'annexe opérationnelle au projet de communiqué. Cette annexe a deux objectifs. Elle vise à souligner les engagements que les membres du groupe de Berlin ont pris en vue de mettre fin au conflit et de faire avancer le processus politique grâce à des mesures concrètes qui sont évaluées à l'aide d'indicateurs, qui définissent les responsabilités découlant de ces mesures. Elle sert également de passerelle vers le dialogue politique intra-libyen, qui sera lancé sous les auspices de l'ONU immédiatement après la tenue du sommet de Berlin. L'un des résultats tangibles de ce sommet international serait la

création d'un comité de suivi qui collaborerait avec la MANUL pour mettre en œuvre les résultats convenus dans le communiqué final. Ce comité jouerait un rôle fondamental pour garantir le respect d'un cessez-le-feu et une meilleure application de l'embargo sur les armes. Il contribuerait à appuyer le retour au processus politique, la mise en œuvre des réformes économiques et financières convenues et les moyens pratiques de garantir que les violations du droit international humanitaire ne restent pas impunies. Le comité appuierait aussi le processus nécessaire de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention des divers groupes à travers le pays.

À cet égard, j'ai collaboré activement avec les États Membres au niveau bilatéral. J'ai été particulièrement reconnaissant au Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Heiko Maas, de s'être rendu, le 27 octobre, en Libye pour faire au Premier Ministre Serraj le point sur le processus de Berlin. Je me suis également rendu au Caire la semaine dernière, où j'ai participé à des réunions très constructives avec le Ministre égyptien des affaires étrangères, S. E. M. Sameh Hassan Shokry Selim, et d'autres hauts responsables. Une unité et un accord internationaux sont essentiels pour mettre fin à la violence et régler la crise par le biais d'un dialogue politique. J'ai bon espoir que le processus de Berlin sera couronné de succès. Je voudrais une fois de plus souligner que l'approbation du communiqué de Berlin ne marque pas la fin du processus, mais plutôt le début de la partie la plus importante de notre périple pour remettre la Libye sur la voie de la paix et de la stabilité. À l'appui du processus de Berlin, j'ai beaucoup échangé avec le Premier Ministre Serraj et les commandants des forces du Gouvernement d'entente nationale. J'ai également rencontré le général Haftar et les responsables politiques qui le soutiennent. Il est possible de parvenir à un accord pour mettre fin au conflit et de jeter les bases d'un retour au processus politique.

La MANUL a également mené une vaste campagne de sensibilisation auprès des différentes parties prenantes libyennes, y compris la diaspora. Ces réunions ont rassemblé des commandants d'unités engagées dans les combats et leurs représentants civils, ainsi que des groupes politiques de tout le pays. La colère et la frustration suscitées par le conflit et le vif désir qu'il prenne fin sont clairement ressortis de ces discussions. Je suis heureux d'annoncer que les efforts se poursuivent pour appuyer le processus politique. Le Gouvernement égyptien a collaboré avec les membres de la Chambre des représentants pour tenter d'unifier cet organe. Alors qu'un

groupe de membres occidentaux continue de se réunir indépendamment à Tripoli, nous sommes en contact permanent avec les différentes factions de la Chambre des représentants et les encourageons à préserver l'intégrité de leur assemblée. Les organisations partenaires ont également tenu des consultations parallèles au cours desquelles les participants ont une fois de plus souligné leur désir d'un règlement pacifique du conflit et proposé des idées sur la voie à suivre. Ce sont là autant d'évolutions positives qui traduisent une volonté et un engagement de mettre fin au conflit et de revenir sur la voie politique pour mettre un terme à la crise dans le pays.

Parallèlement à nos efforts au niveau national, le travail se poursuit directement avec les communautés libyennes. Afin de remédier à la polarisation dans le pays, nous avons déjà tenu deux ateliers visant à mettre fin aux actes de provocation et aux discours haineux dans les médias. Ces ateliers ont rassemblé des journalistes, des rédacteurs et des militants actifs dans les médias sociaux, ainsi que des formateurs dans le domaine des droits de l'homme et des représentants des plateformes de médias sociaux. Notre objectif ultime est d'établir un code de bonne conduite à l'intention des médias en Libye.

Au niveau local, nous avons tenu la dernière d'une série de trois réunions à la mi-octobre pour soutenir les médiateurs locaux. Plus de 120 Libyens, dont 23 femmes, ont participé à ces réunions qui visent à créer un réseau national de médiateurs comprenant des chefs tribaux, des anciens, des représentants de la société civile, des militants issus de groupes de jeunes et de femmes, des universitaires et des hommes d'affaires, qui sont crédibles et respectés au sein de leurs communautés respectives.

Les élections municipales sont toujours en suspens, à la suite d'une décision de justice de juin qui a annulé le règlement électoral régissant l'administration des élections. Le fait que de nombreux maires demandent néanmoins le renouvellement du mandat expiré de leurs conseils au moyen d'élections témoigne de l'esprit démocratique qui règne en Libye. J'ai récemment rencontré le Président du Comité central des élections municipales, qui m'a assuré que le Comité était prêt à reprendre les élections municipales une fois la base juridique rétablie. Le 4 novembre, le tribunal de première instance de Sabha a validé les résultats des élections municipales qui ont eu lieu le 27 avril dans le district. Bien qu'une autre contestation juridique des résultats n'ait pas encore été tranchée et que le requérant

ait annoncé que la décision de validation serait portée en appel devant la Cour suprême, il s'agit néanmoins d'une évolution importante et bienvenue pour la plus grande ville du sud de la Libye. Dans le nord du pays, à Syrte, les organismes des Nations Unies ont lancé un projet pour aider les jeunes et les adolescents à devenir des agents actifs du changement et de la paix. Il s'agit là d'un premier effort, dont il faut se féliciter, visant à mettre en œuvre en Libye la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Je voudrais saisir cette occasion pour évoquer à nouveau le cas de M<sup>me</sup> Siham Sergewa, membre de la Chambre des représentants, qui a été enlevée chez elle le 17 juillet. Depuis plus de quatre mois, les autorités de l'est n'ont pas été en mesure de fournir des informations sur le sort de cette députée et fervente défenseuse des droits. Le sort de M<sup>me</sup> Sergewa s'inscrit dans le cadre d'un schéma plus large de violence faite aux femmes à travers le pays. La Mission a recueilli des informations sur les cas de meurtres et de disparitions forcées, notamment le cas d'une Libyenne de 70 ans qui a été enlevée à son domicile à Benghazi après avoir été accusée de sorcellerie. En outre, les migrantes et les réfugiées en Libye, qu'elles soient en détention ou en liberté, risquent d'être victimes de viol et d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, d'exploitation sexuelle et de prostitution forcée.

Sur une note plus positive, je suis heureux d'annoncer que les efforts de consolidation de la paix menés par les Libyennes ont été reconnus. Le 16 octobre, la BBC a inscrit M<sup>me</sup> Rida Al Tubuly, militante pour la paix et Présidente de l'organisation Together We Build It – que le Conseil aura l'occasion d'entendre aujourd'hui –, parmi les 100 femmes les plus influentes de 2019.

À Tripoli, les incidences du conflit affectent toujours la population civile. Plus de 200 civils ont été tués et plus de 128 000 personnes ont fui leur foyer depuis que le conflit a éclaté le 4 avril. Plus de 135 000 civils se trouvent encore dans les zones situées sur la ligne de front, et 270 000 autres personnes vivent dans des zones directement touchées par le conflit. Depuis le début de 2019, la violence en Libye a eu un impact dévastateur sur les soins de santé dans le pays; 60 attaques contre les établissements de santé, le personnel médical et les ambulances ont été enregistrées. Nous avons observé un schéma clair de frappes aériennes de précision ciblant les installations médicales des forces du Gouvernement d'entente nationale. Diriger volontairement des attaques

contre les installations et le personnel médicaux et tuer ou blesser intentionnellement des malades peuvent constituer des crimes de guerre.

Les migrants et les réfugiés continuent d'être exposés au risque d'homicides illicites, de torture et d'autres mauvais traitements; de détention arbitraire et de privation illégale de liberté; de viols et d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre; d'esclavage et de travail forcé; et d'extorsion et d'exploitation. De graves préoccupations demeurent en ce qui concerne le transfert des migrants interceptés en mer par la Garde côtière libyenne vers des centres de détention officiels ou non officiels, y compris le centre de détention de Zawiya et le centre de détention de Tajoura, qui, selon une annonce faite par les autorités le 1<sup>er</sup> août, va être fermé.

Une évaluation du secteur des soins de santé réalisée en octobre 2019 a révélé une forte augmentation des besoins non satisfaits en matière de santé, en particulier pour les femmes et les filles. Plus de 24 % des établissements de santé sont fermés en raison du conflit, de coupures d'électricité ou de dommages structurels, et les services sont interrompus dans de nombreux autres établissements de santé. Les enfants ne sont pas en mesure de se rendre dans les écoles, dont des dizaines ont été détruites. Près de 30 écoles sont utilisées comme abris pour les personnes déplacées.

L'ONU et ses partenaires humanitaires ont apporté une aide humanitaire à plus de 310 000 personnes cette année. Malheureusement, les besoins humanitaires dépassent les moyens à notre disposition. À ce jour, moins de la moitié de l'appel de 202 millions de dollars au titre du Plan d'aide humanitaire pour la Libye a été financé. J'encourage les donateurs à nous aider à réduire le déficit de financement.

Dans le sud de la Libye, l'équipe de pays des Nations Unies continue d'aider la population ahalie déplacée de Mourzouq, dont une très petite proportion a pu rentrer chez elle. La MANUL a continué de rencontrer les chefs ahalis et tebous pour régler les griefs sous-jacents entre ces communautés et permettre le retour en toute sécurité et dans la dignité de la population ahalie.

J'ai le regret d'informer le Conseil qu'il n'y a pas de fait nouveau concernant mon appel à un complément d'information au sujet de l'attentat du 10 août, qui a fait trois morts et deux blessés graves parmi le personnel de l'ONU. Une commission d'enquête dépêchée par le

Siège est arrivée il y a quelques jours, et j'engage toutes les parties libyennes à coopérer de manière constructive avec cet organe. Nos deux collègues blessés sont toujours en convalescence. Nous sommes déterminés à rester en Libye pour servir le peuple libyen.

C'est presque un cliché de dire que les semaines à venir seront critiques, mais, encore une fois, c'est vrai dans le cas de la Libye. L'investissement extérieur dans le conflit risque de dépasser l'engagement national, enlevant de ce fait le contrôle de l'avenir de la Libye des mains des Libyens pour le confier à des parties étrangères. Une fois invitée, l'intervention étrangère est l'invité qui s'installe et prend le contrôle de la maison.

Il est dans l'intérêt de tous les Libyens de rejeter toute ingérence extérieure dans les affaires de leur pays, et je compte sur leur appui pour appeler les acteurs extérieurs à respecter l'embargo sur les armes et à s'engager concrètement à mettre fin au conflit sur le terrain avant qu'il ne soit trop tard. Mettre fin au conflit et convenir de la voie à suivre sont des perspectives réalistes. Les parties sont connues. Les grandes lignes de l'accord sont connues. Les options pour un cadre constitutionnel temporaire et à plus long terme existent. Des lois électorales ont déjà été élaborées. C'est tout à fait possible.

Tout ce qu'il faut maintenant, c'est que la communauté internationale agisse de concert pour fournir le cadre nécessaire sous lequel les parties libyennes elles-mêmes pourront s'unir pour mettre fin au conflit et reprendre le dialogue. L'ONU est, et restera, en Libye pour accompagner le peuple libyen dans son parcours.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Salamé de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Al Tubuly.

**M<sup>me</sup> Al Tubuly** (*parle en anglais*) : Je m'appelle Rida Ahmed Al Tubuly. J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée et de m'avoir donné cette occasion.

Je tiens à souligner que ce privilège ne m'a pas été accordé par défaut. J'estime avoir mérité cette opportunité après une longue lutte pour mes droits en tant que Libyenne. Mon combat pour mes droits a d'abord été lancé par mon défunt père, qui a courageusement résisté aux normes sociales en vigueur dans les années 80 en Libye. Il m'a encouragée à poursuivre mes études malgré les critiques qu'il recevait à l'époque de ses pairs,

qui doutaient pour la plupart de la valeur de l'éducation des femmes.

Il m'a toujours dit que l'important était d'être indépendant. Grâce à lui, j'ai non seulement poursuivi mes études, mais je suis devenue professeur à l'université, titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en pharmacologie clinique, ainsi que d'une maîtrise en droit international des droits de l'homme. En fait, le droit à l'éducation a été accordé à tous les Libyens en vertu de la Constitution de 1951, et la reconnaissance et l'application du droit des femmes à l'éducation ont permis à de nombreuses filles d'aller à l'école, même si elles avaient dépassé l'âge de la scolarité primaire.

Je me souviens que lorsque j'avais 8 ans, je partageais une table scolaire avec une fille qui avait le double de mon âge – 16 ans – à l'époque. Cette fille n'avait été autorisée à aller à l'école par ses parents que parce que le Gouvernement de l'époque avait fait des efforts pour encourager l'éducation des filles. Il ne s'agit pas d'une histoire de réussite personnelle ni d'une discussion historique. Cette histoire illustre parfaitement le fait que les Libyens ont le potentiel de progresser dans l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes et tous les autres aspects de la vie, si les décideurs font suffisamment d'efforts pour faciliter et diriger ces progrès.

Nous savons tous que les changements sociaux sont généralement précédés par des changements politiques. Malheureusement, à ce stade, le processus politique en cours en Libye n'est pas un processus conventionnel. Cependant, les Libyens ordinaires et les décideurs libyens ne sont pas les seuls acteurs de ce processus politique. La communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, peut être considérée comme le principal médiateur du processus en cours.

En tant que Directrice et cofondatrice de l'organisation Together We Build It, qui a été créée en Libye en 2011, je suis en mesure de prendre part aux efforts de plaidoyer et aux campagnes en faveur de la participation des femmes dans le processus de paix officiel. Les décideurs internationaux nous disent souvent que si les femmes sont exclues du processus de paix officiel, c'est parce que les acteurs libyens sont contre la participation des femmes à la vie politique et que, si nous voulons nous assurer que les femmes libyennes ont leur place à la table des négociations, alors nous devons exercer des pressions internes sur les décideurs nationaux. Mais cela soulève la question suivante : s'il n'y a aucun moyen pour les Libyens ordinaires de participer au processus

politique, alors comment pourrions-nous changer cette situation sur le terrain?

Aujourd'hui, le Conseil aurait pu s'attendre à ce que je ne parle que des femmes libyennes et du travail extraordinaire qu'elles accomplissent sur le terrain, et que je termine ma déclaration par des recommandations sur la manière de soutenir les femmes libyennes et leur rôle dans la consolidation de la paix. Au lieu de cela, je veux parler du pouvoir du peuple libyen, qui est majoritairement constitué de femmes et de jeunes. Depuis 2014 et les dernières élections parlementaires en Libye, les citoyens ordinaires ont été complètement exclus du processus politique. Cette exclusion n'est pas seulement la faute des acteurs libyens, mais aussi, en partie, celle de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et d'autres acteurs de la communauté internationale qui dirigent et facilitent le processus politique actuel en Libye.

Néanmoins, si des élections ne sont pas possibles, la MANUL et la communauté internationale doivent faire preuve de créativité et d'innovation pour faciliter et diriger un processus politique auquel peuvent participer le grand public et les deux sexes. Ainsi, après quatre années d'exclusion, la MANUL a ouvert l'année dernière le processus politique aux Libyens ordinaires en menant des consultations à l'échelle nationale.

Si vous parlez politique avec des Libyens ordinaires dans la rue, ils vous diront que leur voix n'a pas d'importance pour la communauté internationale. Tout ce qui est important, c'est ce que la communauté internationale dit et fait pour contribuer à soutenir et à construire la paix en Libye. Dans nos échanges avec des membres de la communauté internationale, on nous dit souvent que le conflit en Libye est un problème interne et que les Libyens doivent unir leurs forces pour rétablir la paix et mettre fin à cette guerre.

Nous sommes tout à fait d'accord, et c'est exactement ce que nous faisons. C'est exactement ce que font les femmes et les jeunes, mais nos efforts ne sont pas pris au sérieux par la communauté internationale. Au nom de la diplomatie préventive, de l'édification de l'État et de la consolidation de la paix, la communauté internationale a soutenu les fauteurs de troubles plutôt que les artisans de la paix. La communauté internationale a donné du pouvoir et de la légitimité à la minorité violente au lieu de donner à la majorité pacifique les moyens d'agir. Malheureusement, certains membres de la communauté internationale semblent actuellement fermer les yeux

sur les quantités considérables d'armes et de munitions qui sont transférées aux groupes violents.

Neville Chamberlain a dit un jour : « Dans une guerre, quel que soit le camp qui puisse se déclarer vainqueur, il n'y a pas de gagnants, il n'y a que des perdants ».

C'est en effet le cas pour le conflit libyen. Le nombre de blessés et de morts augmente chaque jour, non seulement sur les champs de bataille et dans les zones de combats, mais aussi dans le camp des militants politiques et pacifiques. Les enlèvements et les assassinats se multiplient depuis le début de la guerre civile en Libye. L'assassinat de Salwa Bugaighis et tout récemment, l'enlèvement de Siham Sergewa, dont le sort reste incertain, sont deux exemples patents à cet égard.

En fait, les principaux perdants dans le cadre de ce conflit sont les personnes qui sont exclues des négociations de paix et des négociations politiques et qui n'ont pas voix au chapitre sur leurs aspirations concernant leur pays.

Ce qui suit est un article publié par une de mes amies sur Facebook, il y a deux jours. Elle dit ceci :

« Ça fait huit mois que j'ai quitté ma maison. Chacun de ses recoins me manque énormément. Ça fait mal parce que nous n'avons pas quitté notre maison volontairement, mais nous avons été obligés de partir en hâte pour échapper à une mort certaine. Lorsque le chemin qui mène à votre maison devient mortel, vous ne pouvez plus vous y rendre ou la voir, à moins que ce ne soit sur des cartes satellites en ligne. Les dernières photos satellites ont montré que notre voiture avait aussi été volée. En fin de compte, nous avons été dépouillés moralement et matériellement! »

C'est tragique. Si la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et la communauté internationale veulent vraiment apporter la paix en Libye, ils doivent écouter les Libyens ordinaires et donner des moyens d'actions et de la légitimité à ceux pour qui les intérêts personnels et politiques ne sont pas des conditions préalables à la paix. La communauté internationale et la MANUL, qui sont chargées de faciliter le processus de consolidation de la paix, doivent remanier le cadre des négociations de paix pour, premièrement, redistribuer le pouvoir; deuxièmement, redéfinir le pouvoir; et troisièmement, tenir compte des questions de genre en ce qui concerne le pouvoir.

Comment pouvons-nous remanier le cadre des négociations de paix pour qu'il soit inclusif? Le Conseil de sécurité a répondu à cette question en adoptant les résolutions 1325 (2000), 2250 (2015) et les résolutions ultérieures. Tel est le mandat du Conseil.

Dans ma déclaration, j'ai parlé de la Constitution de 1951, qui garantit l'éducation des filles. Le Gouvernement a agi en conséquence et les parents libyens ne se sont pas opposés à l'éducation des filles. Au contraire, de nombreuses familles ont envoyé leurs filles à l'école. Il est possible de faire la même chose aujourd'hui. Si le Conseil met en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), nous ne pensons pas que le peuple libyen s'opposera à l'inclusion des femmes.

Le rôle de l'ONU et de la communauté internationale en Libye n'est pas seulement important, il peut changer des vies. J'appelle le Conseil de sécurité à prendre les décisions qui s'imposent pour arrêter le flux d'armes vers la Libye – ce qui, à son tour, permettra de mettre définitivement un terme à la guerre –, à appuyer le processus de paix et à instaurer la stabilité en Libye. La Libye est parvenue à un point où les mesures prises par le Conseil, ses déclarations et ses interactions avec les acteurs nationaux et locaux revêtent la plus haute importance. Pour nous, Libyens, œuvrer à la consolidation de la paix n'est pas un choix, mais pour le Conseil, il s'agit d'un choix.

Aujourd'hui, le Conseil doit faire un choix. La question est de savoir s'il fera le bon choix et soutiendra la majorité pacifique en Libye. Les membres du Conseil, en tant que membres de la communauté internationale, feront-ils front commun contre tout acteur qui appuie la violence en Libye? Au moment de prendre sa décision, je demande au Conseil de se souvenir des populations qui sont sur le terrain, des familles libyennes qui ont quitté leur foyer et des militants qui continuent de mourir. Nous voulons que la communauté internationale apporte sa contribution en vue du retour de l'âge d'or de la Libye, lorsque la population appuyait le progrès de son pays.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Al Tubuly de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous remercions M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies

en Libye (MANUL), de son exposé. Nous l'assurons de notre soutien. Nous remercions également M<sup>me</sup> Rida Al Tubuly de son exposé et souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'État de Libye, S. E. M. Mohamed Siala.

Dans ma déclaration, je vais mettre l'accent sur deux points : premièrement, l'évolution de la situation sur le terrain et sur le plan politique et, deuxièmement, l'évolution de la situation humanitaire. S'agissant de l'évolution de la situation sur le plan politique et sur le terrain, nous appuyons les trois mesures annoncées par le Représentant spécial du Secrétaire général à la fin du mois de juillet (voir S/PV.8588), dont la première a été mise en œuvre grâce à la participation des belligérants libyens à la trêve humanitaire, à l'occasion de l'Eïd al-Adha. De même, des progrès ont été réalisés grâce aux trois réunions préparatoires tenues à Berlin en vue de mettre en œuvre la deuxième mesure, à savoir l'organisation d'une conférence internationale sur la Libye. Nous espérons que la prochaine réunion préparatoire permettra de convoquer dans les meilleurs délais cette conférence tant attendue, qui pourrait ensuite être suivie d'une conférence nationale entre Libyens pour mettre fin aux graves conséquences d'un conflit qui a fait de nombreuses victimes civiles et provoqué le déplacement de plus de 140 000 personnes des zones de conflit, et pour mettre fin à la série d'attaques contre des infrastructures civiles – dont la dernière en date a été le bombardement, ce matin, d'une usine à Wadi Rabii, qui a fait des centaines de morts et de blessés.

Nous demandons que cessent les discours de haine pour appuyer les efforts visant à relancer un processus politique fondé sur le dialogue, pour mettre fin à cette fracture institutionnelle et pour ouvrir la voie à une sécurité et une stabilité durables dans le cadre d'un processus démocratique inclusif prévoyant une élection présidentielle et des élections législatives transparentes, conformément aux accords de Paris, de Palerme et d'Abou Dhabi. Nous demandons à nouveau au Conseil de rappeler à tous les États Membres l'impératif d'honorer leurs engagements conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'embargo sur les armes comme le Représentant spécial du Secrétaire général l'a demandé récemment, car toute violation du régime de sanctions entravera les efforts déployés par l'ONU et aux niveaux régional et international pour prévenir l'escalade du conflit.

Nous réaffirmons également qu'il faut aider toutes les parties libyennes à engager un dialogue franc,

à rétablir l'état de droit sur l'ensemble du territoire libyen, à garantir le contrôle du pays sur les armes, et qu'il faut appuyer son rôle dans la mise en place d'institutions étatiques unifiées afin de relever tous les défis en matière de sécurité qui portent atteinte à la stabilité, à la sécurité et à l'intégrité territoriale de la Libye.

Deuxièmement, s'agissant de l'évolution de la situation humanitaire, les souffrances infligées au peuple libyen frère du fait de l'intensification des affrontements armés se sont accrues, et ce sont les groupes les plus vulnérables qui en pâtissent le plus, notamment les migrants illégaux qui se trouvent dans les centres de détention. Nous réaffirmons notre appui à ce qu'a proposé le Représentant spécial du Secrétaire général, à savoir qu'il faut soit les libérer soit les loger en lieu sûr jusqu'au traitement définitif de leurs demandes d'asile, soit encore les aider à retourner chez eux.

Enfin, nous appelons à nouveau les parties belligérantes à faire preuve de retenue, à respecter le droit international des droits de l'homme, à éviter de prendre pour cible les civils et l'infrastructure civile et à permettre aux organismes et aux travailleurs humanitaires d'accéder en toute sécurité aux zones touchées pour fournir une aide à ceux qui en ont besoin.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous au Conseil du Ministre libyen des affaires étrangères, et lui souhaiter la bienvenue.

Nous remercions M. Salamé de ses efforts et du travail louable que lui et son équipe effectuent sur le terrain. Nous remercions aussi M<sup>me</sup> Rida Al Tubuly des informations qu'elle nous a communiquées, en particulier concernant les retombées de ce conflit sur les groupes les plus vulnérables. C'est dans ces moments de grandes difficultés que s'avère incontournable le travail admirable qu'accomplissent des organisations comme Together We Build It, que dirige M<sup>me</sup> Al Tubuly.

Nous observons avec préoccupation que l'espace public où les femmes et les jeunes libyens peuvent donner leurs avis et participer activement aux processus politiques se rétrécit rapidement, et constatons également la poursuite des menaces, des intimidations et des violences, notamment sexuelles et fondées sur le genre, auxquelles ces femmes et ces jeunes sont soumis. Nous appelons les autorités libyennes à protéger et à promouvoir les droits des femmes, notamment des défenseurs et des défenseuses des droits de la personne, afin qu'ils puissent effectuer leur travail sans crainte de

représailles, ainsi qu'à appuyer leur participation pleine et active à la vie publique et aux processus politiques. Nous estimons essentiel de tenir de consulter systématiquement les femmes, les jeunes et les autochtones, en appui au travail de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

La République dominicaine condamne catégoriquement les actes de violence perpétrés contre les civils et les infrastructures civiles en violation du droit international humanitaire, qui touchent de manière disproportionnée les groupes les plus vulnérables, en particulier les enfants. La situation humanitaire due à ces facteurs continue d'être source de préoccupation. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le nombre de déplacés internes a augmenté considérablement ces derniers mois, suite à l'offensive militaire lancée en avril dernier. Nous déplorons le fait que cette situation a créé un scénario qui favorise l'augmentation du nombre de victimes de la traite d'êtres humains et rendu très difficile la protection de la population civile en général.

Quand bien même le nombre de migrants essayant d'atteindre les côtes européennes a diminué, le taux de mortalité chez ceux qui entreprennent la traversée de la Méditerranée a nettement augmenté par rapport à l'année précédente. Je voudrais m'arrêter sur ce point et mentionner une récente étude publiée par l'OIM et le Programme alimentaire mondial, dans laquelle ils concluent qu'entre autres facteurs principaux favorisant ces migrations il y a les raisons économiques, l'insécurité, le conflit, la faim, la dégradation de l'environnement et les chocs liés aux changements climatiques. Nous voyons encore une fois comment ces facteurs ont non seulement un effet négatif sur les personnes, mais aussi une incidence régionale aux dimensions alarmantes.

Nous sommes préoccupés également par les informations de plus en plus nombreuses faisant état de la participation de combattants étrangers au conflit interne en Libye, ce qui, selon nous, aggrave la situation déjà critique qui règne dans ce pays. À cela, il faut ajouter les violations flagrantes de l'embargo sur les armes, comme indiqué dans le rapport du Groupe d'experts de l'ONU. La tendance actuelle consistant à utiliser du matériel militaire chaque fois plus sophistiqué et meurtrier, comme les drones de combat, les missiles guidés et autres, est somme toute déconcertante. La stricte application de l'embargo sur les armes est primordiale pour la protection des civils et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Libye et dans le reste de la région.

Enfin, nous appelons les parties à retourner à la table de négociation sans condition préalable. Il n'y a pas de solution militaire à la situation en Libye. La solution est et sera toujours le dialogue. Nous exhortons toutes les parties au conflit et la communauté internationale à faire en sorte que la conférence de Berlin aboutisse à des résultats et puisse apporter au peuple libyen la paix et la stabilité qu'il désire tant et auxquelles il a droit.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je fais la déclaration suivante au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud et la Guinée équatoriale.

En premier lieu, nous voulons remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Ghassan Salamé, de son exposé détaillé et instructif. Nous remercions aussi M<sup>me</sup> Rida Al Tubuly de son exposé.

Huit années se sont écoulées depuis le début du conflit libyen, et les trois États africains membres du Conseil continuent d'observer avec préoccupation l'enlèvement de cette crise qui, du fait des caractéristiques propres qu'elle présente, est loin de pouvoir connaître un règlement prochain. C'est pourquoi nous demandons instamment aux parties d'établir un cessez-le-feu définitif et réitérons qu'il n'y a pas de solution militaire en Libye et que l'unique voie de sortie passe par la négociation et un dialogue inclusif qui aboutisse à une solution politique permettant d'instaurer une paix stable et durable dans tout le pays. Nous réitérons ainsi notre appel au cessez-le-feu, à la réconciliation et à l'unification du peuple libyen aux fins d'un avenir prospère où les Libyens seront maîtres de leurs décisions.

Aujourd'hui, nous voudrions mettre l'accent sur trois points importants.

Premièrement, nous sommes préoccupés par les graves répercussions qu'a ce conflit prolongé, surtout sur la situation humanitaire et en matière de sécurité, ainsi que par ses graves retombées pour l'Afrique subsaharienne. Nous déplorons vivement les répercussions de ce conflit prolongé sur la population civile, puisqu'il a déjà provoqué le déplacement de plus de 128 000 personnes. Nous demeurons aussi préoccupés par la situation des migrants et des réfugiés retenus dans des centres de détention, et espérons qu'ils seront traités de façon humaine et digne. De même, il importe d'accorder l'attention voulue au nombre élevé de vies perdues au large des côtes libyennes. À cet égard, nous nous félicitons

des efforts que déploie M. Salamé en vue de parvenir à un accord sur la fermeture de ces centres.

Deuxièmement, nous condamnons avec force les attaques contre les zones et les infrastructures civiles, ainsi que contre les centres de santé et leurs personnels. Nous voudrions rappeler à toutes les parties au conflit que ces agissements, ainsi que le traitement inhumain des migrants et des réfugiés, constituent une violation flagrante du droit international humanitaire.

Troisièmement, les violations incessantes de l'embargo sur les armes représentent un défi flagrant de l'autorité du Conseil. C'est pourquoi nous exhortons toutes les parties, ainsi que la communauté internationale, à respecter et à mettre rigoureusement en œuvre la résolution 2491 (2019) et les résolutions correspondantes adoptées par le Conseil.

À cet égard, il convient de souligner la préoccupation exprimée à maintes reprises devant le Conseil par nos délégations respectives au sujet de l'ingérence étrangère persistante, comme l'a également exprimé le Comité *ad hoc* de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. C'est pourquoi nous appelons les pays ayant une influence sur les parties et l'ensemble de la communauté internationale à jouer un rôle de médiateurs dans ce processus et à réorienter ce processus pour chercher une solution pacifique réelle et efficace à ce conflit. Par ailleurs, nous réitérons l'appel lancé par l'Union africaine en faveur de la nomination d'un envoyé spécial conjoint ONU-Union africaine pour la Libye, afin de coopérer avec M. Ghassan Salamé et de renforcer son action.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Allemagne d'appuyer M. Salamé dans la mise en œuvre de son processus en trois étapes en convoquant la conférence internationale des parties extérieures ayant une influence sur le conflit. Nous espérons que la conférence de Berlin produira des résultats positifs qui offriront des solutions urgentes à cette grave crise.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter M. Salamé et la MANUL pour leurs efforts inlassables et leur engagement ferme dans la recherche d'une solution politique en Libye. Les trois pays africains (A3) leur réitèrent leur appui indéfectible.

De haut de cette tribune, nous voudrions exhorter la communauté internationale à unir ses forces pour trouver des solutions efficaces et pacifiques à ce conflit, dans une perspective plus objective et constructive, en tenant compte des éléments culturels, idéologiques

et politiques caractéristiques du peuple libyen. Nous pensons que le travail du Conseil ne doit pas se limiter à des mots, mais qu'il doit se traduire en actions concrètes et efficaces.

Enfin, à titre national, nous voudrions dire que, comme M. Salamé vient de le signaler, la communauté des migrants et des civils libyens vient de subir d'autres épisodes d'attaques qui ont coûté la vie à de nombreux innocents. Combien de temps encore allons-nous devoir laisser ces atrocités se poursuivre? En 2011, l'attaque des forces de l'OTAN a été justifiée par la protection de la population libyenne. N'y a-t-il pas de population civile en Libye aujourd'hui?

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Salamé, et son équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Je remercie également M<sup>me</sup> Al Tubuly de son exposé complet et instructif. Je souhaite tout particulièrement la bienvenue au Conseil au Ministre libyen des affaires étrangères.

Qu'il me soit tout d'abord permis de dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général. Cela fait un peu cliché lorsqu'il dit que les jours et les semaines à venir seront d'une importance cruciale pour la Libye. Malheureusement, compte tenu de la situation actuelle, cela est tout à fait vrai. Il a eu l'obligeance de mentionner le processus de Berlin. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Il a été très complet à cet égard. Mais je voudrais répéter que dans deux jours, une autre réunion aura lieu dans le cadre des réunions dites de hauts fonctionnaires du processus de Berlin. De notre point de vue, ce sera une réunion importante.

Je voudrais simplement réaffirmer que le seul objectif du processus de Berlin est d'appuyer les efforts déployés par le Représentant spécial Salamé et par l'ONU afin de faciliter une solution politique pour la Libye. Cela exige que la communauté internationale adopte une approche plus cohérente sur des questions telles que l'embargo sur les armes, le cessez-le-feu, le retour au processus politique, le respect du droit international humanitaire et des droits de la personne et plusieurs réformes qui sont nécessaires de toute urgence.

Nous pensons qu'en dépit de toutes les questions en suspens, nous pouvons aller de l'avant dans nos négociations, appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général et favoriser le retour à un dialogue politique intra-libyen. C'est exactement ce que le Représentant

spécial Salamé a suggéré le 29 juillet, lorsqu'il a présenté son plan en trois points au Conseil (voir S/PV.8588).

Je ne veux pas aborder toutes les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour, mais me concentrer sur deux sujets aujourd'hui : premièrement, l'embargo sur les armes et, deuxièmement, le respect du droit international humanitaire et droit international des droits de l'homme.

Je voudrais commencer par la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. Nous savons tous que l'action décisive et rapide de la communauté internationale et du Conseil de sécurité est de plus en plus urgente compte tenu du nombre croissant de victimes civiles. En conséquence, nous demandons à tous les États Membres de l'ONU de cesser immédiatement toute livraison d'armes. Le flux illicite d'armes doit cesser maintenant. Nous savons tous qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en Libye.

Dans ce contexte, je dirai quelques mots, à titre national, sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je pense qu'il est juste de dire que malheureusement, l'action du Comité des sanctions concernant la Libye est sans doute plus importante que jamais. Dans ce contexte, je voudrais mentionner le cas de M. Moncef Kartas, membre et expert en armements du Groupe d'experts du Comité. Les membres du Conseil sont au courant de l'affaire. Je voudrais dire que nous comprenons et respectons le fait qu'il s'agit d'une affaire judiciaire en Tunisie, mais, en même temps, il s'agit d'une affaire relevant du Comité des sanctions concernant la Libye et du Conseil. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer que la Tunisie doit honorer ses obligations en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et cesser toute procédure à l'encontre de M. Kartas ou demander l'autorisation de poursuivre cette procédure conformément à la Convention.

Malheureusement, le problème s'est encore aggravé. Le Président du Comité ne sera pas en mesure de présenter son rapport périodique sur les activités du Comité au Conseil de sécurité, car la présentation purement factuelle des activités du Comité a été bloquée en raison de l'affaire *Kartas*. Nous attendons des membres du Conseil et des Membres de l'Organisation qu'ils honorent les engagements pris au titre de la Charte des Nations Unies et envers toutes les conventions qu'ils ont signées. Le signal que nous envoyons, en tant que Conseil, en ne parvenant pas à nous mettre d'accord sur des déclarations purement factuelles va à l'encontre de

ce que tous nos dirigeants ont réaffirmé en septembre dernier, à savoir que l'ONU et le Conseil de sécurité sont essentiels.

Deuxièmement, je voudrais évoquer la question du respect du droit international humanitaire, des droits de la personne et des droits des femmes. Malheureusement, comme M<sup>me</sup> Al Tubuly l'a une fois de plus très clairement indiqué dans son exposé, les femmes, les enfants, les migrants et les réfugiés sont exposés à des bombardements aveugles, à l'exploitation et à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Je voudrais remercier M<sup>me</sup> Al Tubuly d'avoir permis au Conseil de se faire une idée directe de la situation en Libye. Nous saluons le courage et le dévouement de M<sup>me</sup> Al Tubuly et de la société civile libyenne, qui mènent une action difficile dans un environnement dangereux. Nous savons que les militantes et les défenseurs des droits de la personne en particulier sont fréquemment pris pour cible, souvent pour les faire taire et pour instaurer un climat de peur. Nous ne pouvons pas le tolérer. Les femmes doivent être représentées dans la vie politique et sociale et leurs voix doivent être entendues. Nous continuerons certainement d'appuyer l'action de M<sup>me</sup> Al Tubuly chaque fois que nous le pourrons.

Avant de terminer, je voudrais également saisir cette occasion pour encourager à nouveau les autorités libyennes à continuer de rechercher la législatrice de la Chambre des représentants, Siham Sergewa, qui est toujours portée disparue.

**M. Ugarelli (Pérou)** (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et des exposés complets des intervenants, qui nous ont décrit une situation urgente qui exige l'attention du Conseil. Nous nous félicitons également de la présence du Ministre libyen des affaires étrangères.

Le Pérou note avec une profonde préoccupation l'exacerbation de la violence et des souffrances dans diverses régions du territoire libyen, qui entraîne de nouveaux déplacés, provoque des décès parmi la population civile, en majorité des femmes et des enfants, et cause la destruction d'infrastructures civiles, notamment des hôpitaux et des écoles.

Ces attaques aveugles constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit international humanitaire des droits de l'homme, qui, par leur nature même, pourraient être qualifiées de crimes de guerre. Dans ces circonstances, nous considérons qu'il est impératif que les pays capables d'exercer

une influence sur les parties agissent avec fermeté afin qu'il soit mis fin à ces incidents regrettables. Il doit également y avoir des mesures en matière de reddition des comptes pour que les responsables de ces atrocités soient identifiés et sanctionnés comme il se doit. L'impunité, comme dans d'autres conflits sanglants à l'ordre du jour du Conseil, ne saurait être tolérée. C'est pourquoi nous nous félicitons que la Procureure de la Cour pénale internationale ait annoncé son intention d'évaluer ces situations dans le cadre de ses efforts de coopération avec les autorités libyennes.

Le Pérou souligne, à cet égard, la nécessité pour les parties de revenir à la table du dialogue en vue de parvenir à une solution politique dans le cadre d'un processus pris en main par les Libyens avec le soutien de l'ONU et l'appui constructif et complémentaire d'organisations régionales telles que l'Union africaine et d'autres acteurs internationaux concernés. Le processus de Berlin représente un pas important dans cette direction et s'inscrit dans le droit fil de la proposition en trois volets présentée par le Représentant spécial. Pour ce faire, il faut instaurer un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et établir des mécanismes de confiance et des processus d'unification et de consolidation institutionnelles, en particulier au sein des forces de sécurité. Il faut également mettre fin aux violations flagrantes et continues de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil, qui ne font qu'alourdir le bilan humain et créent un espace propice aux activités des groupes extrémistes. Un tel processus doit être centré sur les personnes et axé sur la réalisation du bien commun plutôt que sur les intérêts stratégiques ou économiques qui ont caractérisé jusqu'ici ce conflit.

Je voudrais terminer en réaffirmant la profonde préoccupation du Pérou face aux conditions inhumaines et aux mauvais traitements subis par des milliers de migrants et de réfugiés retenus dans les centres de détention en Libye. Nous attendons du Conseil et de la communauté internationale qu'ils prennent d'urgence des mesures pour accélérer la fermeture définitive de ces centres, qui violent ouvertement le droit international des droits de l'homme.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, et M<sup>me</sup> Rida Al Tubuly de leurs exposés très utiles sur l'évolution récente de la situation en Libye.

Les affrontements prolongés à Tripoli et alentour ont avant tout prouvé que le conflit en Libye ne peut être

résolu par des moyens militaires. Nous appelons donc toutes les parties à s'abstenir de recourir à la force et à reprendre le dialogue politique sous les auspices de l'ONU. Nous appuyons pleinement le plan de paix en trois volets du Représentant spécial Salamé, et attendons avec intérêt les résultats positifs de la conférence de Berlin sur la Libye, qui doit se tenir avant la fin de l'année.

En outre, nous déplorons l'afflux d'armes et la présence de combattants étrangers et de mercenaires en Libye. À cet égard, l'application intégrale de l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, est absolument essentielle pour protéger les civils et rétablir la stabilité et la sécurité en Libye et dans toute la région. Nous ne pouvons pas non plus oublier que l'immunité des experts des Nations Unies est indispensable pour assurer le bon fonctionnement du régime des sanctions et doit donc être respectée par tous les États Membres.

La situation humanitaire en Libye continue de nous préoccuper profondément, en particulier avec la destruction d'infrastructures vitales et la capacité toujours plus réduite de fournir des services de base. La situation des migrants en Libye, en particulier ceux qui sont détenus dans des centres de détention, constitue également pour nous un motif d'inquiétude. C'est pourquoi, faisant écho à la récente déclaration faite par la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, nous appelons toutes les parties à cesser immédiatement toutes les attaques aveugles et à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le plein appui de la Pologne à tous les efforts déployés par le Représentant spécial Ghassan Salamé et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en vue de trouver une solution politique durable à la crise actuelle et d'instaurer la sécurité, la stabilité politique et économique et l'unité nationale en Libye.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Ghassan Salamé de son exposé. Nous nous félicitons également de la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères de l'État de Libye, S. E. M. Mohamed Siala.

La Chine a écouté attentivement la déclaration faite par la représentante de la société civile, M<sup>me</sup> Al Tubuly. Le conflit en Libye dure depuis plus de huit ans, causant

de grandes souffrances au peuple libyen et à ses voisins dans la région et menaçant la paix et la sécurité internationales. Les parties en Libye doivent accorder la priorité aux intérêts généraux du pays et de son peuple et rechercher une solution pacifique au problème libyen par le biais d'un dialogue politique.

La Chine souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, il est important de poursuivre le dialogue afin de promouvoir le processus politique. La Chine a toujours été convaincue que la question de la Libye devait être résolue politiquement. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et adhérer au principe selon lequel le processus politique doit être dirigé et contrôlé par les Libyens. La Chine appelle toutes les parties au conflit en Libye à instaurer un cessez-le-feu aussi rapidement que possible, à désamorcer les tensions et à reprendre la voie du dialogue et des consultations pacifiques afin d'instaurer une paix et une stabilité durables dans le pays.

Deuxièmement, il est nécessaire de renforcer la coordination pour créer des synergies. La Chine appuie les bons offices du Représentant spécial Salamé, dont le plan d'action en trois volets constitue une solution viable pour régler le conflit en Libye. Les pays ayant de l'influence doivent jouer un rôle actif et user de cette influence pour appuyer toutes les parties en Libye dans le règlement de leurs différends et le renforcement de la confiance mutuelle. Ils doivent également apporter une aide constructive en vue de l'instauration d'un cessez-le-feu et de la reprise du dialogue politique.

L'Union africaine et la Ligue des États arabes disposent d'avantages particuliers en termes de médiation entre les parties au conflit. Nous devons les appuyer dans leurs efforts et créer ainsi des synergies avec l'action de l'ONU.

Troisièmement, il est nécessaire de veiller à ce que la question des sanctions soit traitée correctement. Les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais seulement un moyen qui doit toujours viser à promouvoir une solution politique aux questions pertinentes. Dans les circonstances actuelles, l'embargo sur les armes en Libye doit être strictement appliqué. Dans le même temps, il faut éviter que les sanctions n'aient des conséquences négatives dans d'autres domaines pour les civils en Libye et les pays tiers. Les sanctions ne doivent pas nuire aux intérêts généraux du pays ni entraver la vie quotidienne

des populations ni empêcher que leurs besoins humanitaires soient satisfaits.

La Libye s'est déclarée préoccupée par la dépréciation continue de ses avoirs gelés et par les pertes qui en découlent. Le Comité des sanctions doit accélérer ses efforts pour trouver des moyens appropriés de répondre aux préoccupations légitimes de la Libye. Le Comité, de concert avec le Secrétariat et le Groupe d'experts, doit s'acquitter strictement du mandat qui lui a été confié par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et s'en acquitter de manière impartiale et objective.

La Chine a toujours fait preuve d'impartialité en aidant le peuple libyen à rechercher la paix et la tranquillité, et a joué un rôle constructif dans la promotion d'une solution politique à la question libyenne. La Chine est prête à continuer d'apporter une contribution positive au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, et M<sup>me</sup> Rida Al Tubuly de leurs exposés très clairs et très complets. J'aimerais également souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. M. Mohamed Siala, Ministre des affaires étrangères de l'État de Libye.

L'Indonésie se joint aux autres délégations pour exprimer sa profonde préoccupation face à la situation qui prévaut actuellement en Libye. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, l'Indonésie appelle à la cessation immédiate des hostilités en Libye. Nous exhortons toutes les parties à mettre un terme à leurs activités militaires, à désamorcer les tensions sur le terrain et à reprendre les négociations politiques. Elles doivent respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire et la résolution du Conseil concernant l'embargo sur les armes. L'intervention étrangère doit cesser d'exacerber davantage le conflit.

Nous accueillons favorablement les efforts déployés par l'ONU et les autres partenaires pour trouver la paix et inciter toutes les parties en Libye à reprendre les négociations politiques. Nous réitérons notre plein appui au Représentant spécial Ghassan Salamé et à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous réaffirmons encore une fois notre appui à la proposition en trois étapes que le Représentant spécial a présentée en juillet (voir S/PV.8588). Nous saluons et apprécions également le projet de tenir le sommet de

Berlin, y compris les réunions préparatoires en cours. Nous espérons que ce sommet facilitera un processus politique libyen dirigé et pris en main par les Libyens, ainsi que l'instauration d'une paix durable en Libye.

Deuxièmement, l'Indonésie réaffirme la nécessité de protéger les civils et demande qu'une aide humanitaire soit apportée aux Libyens. Il est préoccupant que, d'après les dernières informations, depuis le début des combats en avril, plus de 100 000 personnes, dont la moitié sont des enfants, aient fui leurs foyers, que plus de 800 000 personnes aient besoin d'aide humanitaire, que la situation ait aggravé les besoins humanitaires et les déplacements forcés, entravant ainsi l'accès à la nourriture, aux soins de santé et autres services essentiels, et que les combats aient fait au moins 395 morts parmi les civils. Malgré ces chiffres épouvantables, le plan d'intervention humanitaire de 2019 pour la Libye a obtenu moins de 47 % du financement requis.

En outre, les attaques contre les civils, notamment les migrants, et contre les installations civiles et médicales persistent, sans parler de l'attaque d'aujourd'hui, qu'a évoquée le Représentant spécial. En 2019, 58 attaques ont visé des établissements de santé, causant la mort de 13 professionnels de la santé, tandis que se poursuit le bombardement des zones résidentielles et des infrastructures civiles essentielles, dont l'aéroport de Mitiga. Cela doit cesser, et dès maintenant.

Enfin, le Conseil de sécurité doit être uni dans ses efforts concernant la Libye. La déclaration faite par M<sup>me</sup> Al Tubuly est véritablement une alerte pour nous qui siégeons ici, au Siège de l'ONU. Nous ne devons ménager aucun effort pour aider le peuple et le Gouvernement libyens à parvenir à la paix. L'unité du Conseil véhiculerait sans ambiguïté le message que le monde veut la paix en Libye. Ce que nous faisons ici aura des répercussions pour celles et ceux qui sont sur le terrain. Nous sommes ici pour nous acquitter d'un travail spécifique : sauver des vies.

**M. Pecsteen de Buystwerve** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour son intervention qui témoigne à nouveau de son engagement de tous les instants en faveur de la paix en Libye. Je voudrais aussi remercier M<sup>me</sup> Rida Al Tubuly de son exposé, et saluer également la présence parmi nous du Ministre libyen des affaires étrangères.

Nous nous retrouvons à nouveau aujourd'hui pour parler de la situation en Libye, sans que la situation

sur le terrain n'ait véritablement changé depuis nos derniers échanges. Les combats de basse intensité se poursuivent au sol, les attaques aériennes se multiplient, les civils et les migrants souffrent, le droit international humanitaire est violé de manière flagrante. De plus, le régime des sanctions n'est pas respecté, non seulement par les belligérants, mais aussi – et je le regrette vivement – par plusieurs États Membres de l'Organisation des Nations Unies. À ce sujet, j'encourage la collaboration de tous avec le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité et chargé de faire rapport au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et au Conseil. À ce titre, je tiens à rappeler que, pour pouvoir remplir efficacement le mandat confié par le Conseil, les experts bénéficient de l'immunité et ne peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires.

L'engrenage militaire doit cesser : personne ne peut contester que celui-ci ne mène à rien. Nous nous devons de garder à l'esprit que ce conflit ne cesse de faire des victimes parmi la population civile, y compris parmi les couches vulnérables de la population, suite aux attaques indiscriminées de zones habitées. Aucune suprématie aérienne ne pourra déboucher sur une paix durable en Libye. Il faut, dès lors, que l'embargo sur les armes soit respecté par tous, que les livraisons d'armes cessent et que le recours aux recrutements de combattants, y compris de mercenaires étrangers et d'éléments terroristes, criminels et listés par le Conseil, s'arrête.

En parallèle, un dialogue politique doit reprendre, sans conditions, afin de sortir la Libye de cette crise. Mon pays soutient, dès lors, les efforts de l'Allemagne afin de mener à bien le processus de Berlin, en étroite coopération avec le Représentant spécial. Je salue également les efforts déployés pour soutenir un dialogue politique inclusif entre les différentes parties prenantes libyennes. J'appelle toutes ces parties à s'engager dans ces dynamiques, dans un esprit de compromis et de bonne volonté, au profit de la paix et de la stabilité en Libye.

À terme, il faudra aussi que la répartition des richesses de la Libye bénéficie à l'ensemble des citoyens.

Je tiens également à rappeler ici l'attachement de mon pays à ce que les crimes commis en Libye ne restent pas impunis, que ce soit devant les tribunaux nationaux ou devant la Cour pénale internationale. Je rappelle qu'il est de la responsabilité des belligérants de protéger les civils, y compris les plus vulnérables tels les migrants ou les enfants.

Pour terminer, qu'il me soit permis de saluer une nouvelle fois le courage et la détermination de l'ensemble du personnel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et du Représentant spécial Ghassan Salamé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'État de Libye.

**M. Siala** (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence et les membres du Conseil, et leur présenter à tous mes vœux de plein succès. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, de son exposé sur l'évolution de la situation dans mon pays, la Libye. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts pour mettre fin à la crise dans mon pays. Je remercie enfin S. E. l'Ambassadeur Juergen Schulz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), de son exposé sur les travaux du Comité des sanctions.

L'agression que livrent les milices pro-Haftar contre Tripoli a commencé il y a huit mois et se poursuit à ce jour. La ville a été le théâtre des crimes les plus odieux, notamment de bombardements visant des sites civils, des quartiers habités, des aéroports civils, des hôpitaux, des écoles, des entrepôts de livres ou le siège d'institutions publiques. Le plus récent de ces actes a été l'attaque par drone d'une usine alimentaire, qui a tué plusieurs ressortissants de Libye, d'Égypte et d'autres pays africains. Il s'agit de crimes de guerre, quelle que soit la définition qu'on en donne. Ce sont là des actes criminels, des meurtres et des actes de répression commis contre des civils par des groupes terroristes affiliés à des milices, qui illustrent l'intention criminelle des responsables de milices et leurs violations flagrantes de tous les instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de la personne.

Malheureusement, la communauté internationale répond à tout cela par le silence, en conséquence des divergences entre les membres du Conseil au sujet de la situation en Libye. Tous les membres du Conseil doivent, d'une manière ou d'une autre, s'accorder pour mettre fin aux atrocités et aux crimes commis dans mon pays, et suivre une stratégie unifiée pour tenir tête à ceux qui tentent d'empêcher les Libyens de parvenir à un accord et de se réunir pour lancer le processus d'édification d'un État moderne.

L'intervention étrangère est un des principaux moteurs de la crise en cours dans mon pays, la Libye. Nous avons maintes fois mis en garde contre toute

exacerbation de la crise liée à l'ingérence irresponsable de certains États et à leur indifférence face à ses conséquences. Ils s'obstinent à suivre des plans d'action qui semblent n'avoir pour but que de mener mon pays dans une impasse fratricide entre Libyens et d'empêcher le développement. Ces États ne proposent aucune initiative qui pourrait contribuer à mettre fin à l'effusion de sang. Ils violent de manière flagrante les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui appellent systématiquement à régler la crise libyenne par des moyens pacifiques et à s'abstenir de recourir à la force militaire pour la régler, car cela mène à l'application d'une politique qui veut que « la force prime le droit », laquelle peut mener à des violations du droit international humanitaire. C'est totalement incompatible avec la volonté du peuple libyen de créer un État dirigé par des institutions, où règne l'état de droit et au sein duquel nous avons tous les mêmes droits et les mêmes devoirs.

On pourrait dire que toutes les parties, et je parle ici des parties libyennes, traitent avec certains États. Je rappelle au Conseil de sécurité que les institutions nationales sont attaquées ici; ces institutions sont dirigées par le Gouvernement d'entente nationale, qui a été reconnu par le Conseil. Le Conseil a également appelé tous les États Membres de l'ONU à s'abstenir d'interagir avec d'éventuelles institutions parallèles autres que celles du Gouvernement d'entente nationale. Mon gouvernement tient à souligner d'autres actes graves commis par la force d'agression contre Tripoli, en utilisant des mercenaires étrangers combattant dans ses rangs. Cela a été confirmé par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) dans ses nombreux rapports. Nous prions le Conseil de sécurité d'exhorter les États concernés à prendre les mesures nécessaires pour prévenir de tels actes, qui alimentent le conflit et nuisent aux relations de la Libye avec ces États.

La mention que j'ai faite de l'ingérence étrangère m'amène à soulever une question importante ici au Conseil – celle de l'embargo sur les armes imposé à la Libye depuis 2011, que le Conseil exhorte les États Membres à appliquer en vertu de la résolution 1970 (2011). Ma délégation réitère que de nombreux États ont violé cette résolution et fournissent aux forces d'agression qui s'attaquent à la ville de Tripoli des armes sophistiquées, notamment des drones de combat et des armes offensives que certains États ne possèdent même pas.

À cet égard, nous ne pouvons que nous demander comment la communauté internationale s'attend à

ce que le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne affrontent cette agression. Doit-on rester des observateurs passifs et laisser la capitale du pays exposée aux ravages et à la destruction aux mains de bandes et d'individus irresponsables dont le seul but est d'accéder au pouvoir? Les mesures que prend l'Armée nationale libyenne du Gouvernement d'entente nationale pour lutter contre cette agression sont obligatoires en vertu du droit naturel qu'à chaque gouvernement de défendre son peuple. Logiquement, les forces d'agression – à savoir les milices d'Haftar – doivent être questionnées et mises face à leurs responsabilités, pas le Gouvernement d'entente nationale, qui découle de l'Accord politique libyen reconnu par le Conseil. Nous devons nous demander comment ces milices ont obtenu un tel arsenal d'armes pour mener leur agression persistante contre la ville de Tripoli sous le nez de l'ONU.

Nous tenons également à souligner que le Conseil aurait pu faire beaucoup face à l'agression contre la ville de Tripoli s'il avait été uni et avait suivi une approche claire fondée sur ses résolutions relatives à la Libye, et s'il avait veillé à ce que tout le monde, y compris les États Membres de l'ONU, adhère à cette approche. Cependant, certains États Membres tentent actuellement de fausser le destin et l'unité de la Libye, comme le montrent clairement et systématiquement les rapports du Conseil de sécurité et de ses divers groupes et comités, notamment ceux du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011). Ces rapports fournissent des éléments de preuve illustrant de graves violations qui alimentent la guerre et l'agression contre Tripoli sous des prétextes et pour des raisons auxquels des négociations sérieuses auraient permis de répondre, avec la participation de tous les Libyens.

Mon pays accueille avec satisfaction tous les efforts internationaux visant à régler la crise et à rétablir la paix dans mon pays. Le Gouvernement d'entente nationale souligne la nécessité d'activer le Quatuor pour la Libye, composé de l'Union européenne et de l'ONU, entre autres. Nous réaffirmons que l'Union africaine joue un rôle fondamental dans la collaboration avec l'ONU en vue de trouver une formule de coopération entre les deux organisations afin de coordonner les efforts visant à garantir l'efficacité de l'action internationale et à rétablir la paix dans mon pays. Ma délégation saisit également cette occasion pour saluer les efforts en cours, en coopération avec l'ONU, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghasan Salamé, pour que la conférence internationale sur la Libye, qui doit se tenir à Berlin, soit une réussite.

Nous avons confiance dans la capacité de l'Allemagne à organiser une conférence qui permette de dégager une position internationale unifiée pour remédier à la polarisation et régler les différends entre un certain nombre d'États, qui contribuent grandement à alimenter la situation en Libye et exposent le pays à un risque de tragédie d'une ampleur que le pays n'a pas connue depuis son indépendance.

Mon gouvernement tient également à souligner que la réussite de toute initiative de cette nature doit prendre en compte les points suivants.

Premièrement, les forces d'agression doivent se retirer jusqu'à leurs positions antérieures au 4 avril 2019, sans conditions préalables.

Deuxièmement, nous réitérons l'importance du cessez-le-feu faisant suite à ce retrait grâce à la mise en œuvre d'un mécanisme international de suivi, sous les auspices de l'ONU, et à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité sur la question.

Troisièmement, les États concernés par la situation en Libye doivent être contraints de s'abstenir de tout acte de nature à compromettre les efforts nationaux et internationaux visant à rétablir la paix en Libye.

Quatrièmement, le Gouvernement d'entente nationale réaffirme qu'il continue de répondre aux préoccupations des États vis-à-vis de la Libye, en particulier en ce qui concerne le terrorisme, et les prie de fournir toute information en leur possession concernant des personnes ou des entités dont ils considèrent qu'elles participent à des actes de terrorisme qui menacent leur sécurité et leur stabilité. Nous appelons également à la mise en place d'une stratégie basée sur la coopération avec les autorités compétentes de l'État libyen, et nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre les accords bilatéraux et internationaux dans ce domaine.

Cinquièmement, nous soulignons la nécessité de conclure cette étape et d'arrêter les mesures devant être négociées par les parties libyennes dans le cadre d'une conférence nationale n'excluant aucune partie, conformément au Plan d'action des Nations Unies et à l'initiative de règlement de la crise libyenne proposée par le Président du Conseil de la présidence le 16 juin, pour parvenir à un accord sur les règles régissant la formation d'une base constitutionnelle pour organiser des élections parlementaires et présidentielle dans les plus brefs délais.

Sixièmement, tous les pays concernés par le dossier libyen doivent participer à la conférence de Berlin, en particulier les pays voisins. Cela nous permettra de parvenir à un accord en vertu duquel ces États s'engageront à ne prendre aucune mesure susceptible de compromettre les efforts nationaux et internationaux visant à régler la crise libyenne.

Le Gouvernement d'entente nationale réitère également les demandes qu'il a formulées auprès de la Cour pénale internationale et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) tendant à ce que Haftar soit amené à répondre des violations et des crimes qu'il a commis contre les civils et les infrastructures de la ville de Tripoli et des zones environnantes. Mon gouvernement demande également qu'une mission d'enquête soit dépêchée sans tarder pour collecter des éléments de preuve sur ces violations et identifier les responsables.

Pour ce qui est des migrants clandestins, mon gouvernement a pris des mesures rapides pour les protéger, notamment en les évacuant des zones d'affrontements. Cette opération a été réalisée en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations. En outre, mon gouvernement compte poursuivre ses efforts pour leur fournir la protection nécessaire. Nous réaffirmons l'importance qu'il y a à déployer des efforts concertés au niveau international pour remédier à cette crise, compte tenu des attaques répétées, comme lorsque le général Haftar a mené une frappe aérienne contre un centre de détention de migrants situé à proximité de Tadjoura, à Tripoli.

S'agissant des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, nous voudrions rappeler la situation des avoirs gelés de la Libyan Investment Authority, notamment la dépréciation continue de ces actifs du fait du régime de sanctions en place depuis 2011 et en raison des intérêts négatifs sur les comptes gelés et des frais de gestion qui sont prélevés. Ces frais sont prélevés sur les comptes gelés alors que ceux-ci ne sont pas bien gérés par les banques dans lesquelles ces actifs ont été déposés. Il n'est pas possible de réinvestir ces actifs, et leur valeur diminue parce qu'ils ne sont pas investis au moment opportun. En outre, nous ne sommes même pas en mesure de préserver les investissements immobiliers et hôteliers libyens qui se trouvent dans diverses régions du monde et qui appartiennent à la Libyan Investment Authority, en raison des sanctions imposées sur ses avoirs. La Libyan Investment Authority se heurte à de nombreux

défis dans la gestion de ces investissements car on ne tient pas compte de leur rentabilité. Dans certains cas, elle n'a pas été en mesure d'assurer l'entretien des hôtels dont elle est propriétaire pour qu'ils soient bien exploités. Le prétexte avancé par les autorités de certains États était que les avoirs de la Libyan Investment Authority étaient frappés par le gel.

Afin de trouver des solutions efficaces aux difficultés auxquelles elle est confrontée du fait du régime de sanctions, une délégation de la Libyan Investment Authority a rencontré le Comité des sanctions le 12 septembre et a exposé à ses membres les difficultés auxquelles elle se heurte et les effets négatifs du régime de sanctions en vigueur. La Libyan Investment Authority a également adressé au Comité une notification concernant les effets négatifs des sanctions et sa stratégie visant à renforcer la transparence, la bonne gouvernance et l'application du principe de responsabilité dans la gestion de cette institution et de ses avoirs. À cet égard, nous espérons que le Conseil prendra les mesures nécessaires pour remédier au plus vite aux effets négatifs du régime de sanctions afin d'améliorer la gestion des avoirs sans pour autant lever le gel. Cela nous permettrait d'éviter les pertes inutiles contre lesquelles nous mettons en garde depuis mars 2016.

Nous croyons comprendre que le régime de sanctions a été mis en place pour prévenir la dépréciation des avoirs gelés. L'objectif est de servir les intérêts du peuple libyen et de son fonds souverain au profit des générations futures. Dans le cas de la Libye, le régime de sanctions est une mesure visant à protéger et à préserver les avoirs; il ne s'agit pas d'une mesure punitive. Par conséquent, nous demandons une fois de plus au Conseil de sécurité et au Comité des sanctions concernant la Libye – compte tenu de leurs responsabilités morales et juridiques – de modifier de toute urgence le régime de sanctions applicable aux avoirs gelés, en vigueur depuis 2011, afin de mettre fin à la dépréciation de ces avoirs et de préserver la richesse du peuple libyen, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Enfin, nous réaffirmons la position du Gouvernement d'entente nationale, à savoir que nous sommes pleinement convaincus que le dialogue entre les Libyens, avec l'aide de l'ONU, est le seul moyen d'instaurer la sécurité et la paix et de répondre aux aspirations du peuple. Nous espérons vivement que le Conseil remplira son rôle au titre de la Charte des Nations Unies, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Je voudrais souligner également ce qu'a dit M<sup>me</sup> Al Tabuly

au sujet de l'importance de la participation des femmes et de leur rôle dans l'avenir du pays, à savoir que la Libye traverse une période politique inhabituelle et que les Libyens ne sont pas les seuls responsables de cette situation. En effet, il faut aussi imputer cette situation à l'ingérence étrangère de plusieurs États, que le Conseil connaît bien.

Je voudrais conclure mon intervention en rappelant ce qu'a dit le Représentant spécial du Secrétaire

général, M. Ghassan Salamé : la communauté internationale doit faire preuve d'unité en ce qui concerne la situation en Libye. Nous espérons que le sommet de Berlin jouera un rôle décisif dans ce sens et apportera l'appui voulu au Représentant spécial du Secrétaire général. Cela pourrait permettre de régler la crise libyenne.

*La séance est levée à 11 h 35.*